



Étudiant en mobilité individuelle Préparer son arrivée en résidence

- ▶ Vous avez eu une proposition de logement au Crous d'Orléans-Tours.
- ▶ Pour confirmer la proposition faite par le Crous et réserver votre logement, vous avez payé une avance sur redevance de 100€ avant la date limite indiquée, en cliquant sur le lien indiqué dans le mail.
- ▶ Vous avez ensuite reçu 2 mails pour compléter votre dossier d'admission en résidence totalement dématérialisé
 - Un mail avec des pièces administratives à compléter et à insérer sur Docapost
 - Un mail avec le lien pour aller sur son dossier en ligne sur « Cité'U ».
- ▶ Que faire ensuite ?

AVANT VOTRE ARRIVÉE

1) Créer votre compte étudiant sur le site www.messervices.etudiant.gouv.fr (si ce n'est pas encore fait)

Il est impératif de créer ce compte qui vous permettra d'accéder à tous les services utiles dans votre vie d'étudiant.

2) Compléter votre dossier locatif en ligne en suivant la procédure « Comment compléter son dossier locatif en ligne ? » disponible en français ou en anglais.

Concernant la garantie locative, vous pouvez choisir :

- **VISALE : La garantie locative**

Recommandé pour tous les étudiants majeurs et n'ayant pas atteint l'âge de 31 ans à la date d'entrée dans le logement. Ce dispositif est gratuit et sans conditions de ressources.

Le Visa peut être obtenu sous 48h sur www.messervices.etudiant.gouv.fr rubrique « Visale votre garant ».

- **Garant physique résidant en France.**

Si vous ne choisissez pas la garantie locative « Visale », vous devez remplir le dossier d'acte de caution solidaire en ligne.

3) Prenez rendez-vous auprès de la résidence pour votre arrivée et la remise des clés

Vous devez prendre rendez-vous avec la résidence en vous connectant à votre compte MSE, rubrique « prendre rdv avec le Crous », afin d'obtenir les clés de votre logement contre le paiement de la caution (1 mois de redevance) et de la redevance (moins les 100 euros déjà réglés à la réservation).

A VOTRE ARRIVEE

Dans les jours qui suivent votre arrivée, vous effectuerez les démarches suivantes :

- Ouverture d'un compte bancaire en France si vous n'en avez pas
- Souscription à une **assurance habitation pour risques locatifs et responsabilité civile**, mentionnant vos nom et prénom, adresse et numéro de logement, comme indiqué sur l'attestation d'hébergement remise le jour de votre arrivée.
- Remise au secrétariat de la résidence de votre certificat de scolarité fourni par l'université.
- Demande d'aide au logement sur le site www.caf.fr.
- Si vous êtes logé dans un studio, vous devrez parfois (à voir avec la résidence) souscrire à un contrat pour l'électricité (la résidence vous indiquera les démarches à effectuer).

DURANT VOTRE SEJOUR

Au sein de la résidence :

- N'hésitez pas à communiquer au secrétariat de la résidence toute difficulté rencontrée.
- Rapprochez-vous des volontaires en service civique (VSC) et des étudiants référents (ER) pour vous accompagner dans vos démarches, vous conseiller et connaître les animations proposées au sein de votre résidence tout au long de l'année.
- Informez le secrétariat de la résidence de la date de votre départ (préavis d'un mois).

Avec votre compte MSE, vous pourrez :

- Payer votre loyer en ligne dans la brique « Cité'U ».
- Recharger votre carte universitaire dans la rubrique « IZLY » pour payer vos repas dans les restaurants universitaires et les cafétérias du Crous.
- Si vous le souhaitez, trouver un job étudiant dans la rubrique « JOBAVIZ ».

Bon séjour !